

## OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### MONCEAU MULTI GESTION FINANCE VERTE (le « Compartiment ») Compartiment de la SICAV MONCEAU MULTI GESTION MOBILIERE Actions de catégorie C (les « Actions »)

|                              |  |  |  |
|------------------------------|--|--|--|
| <b>Initiateur du PRIIP :</b> | MONCEAU ASSET MANAGEMENT SAS               | <b>Code ISIN :</b>   | FR0014005815   |
| <b>Adresse :</b>             | 65, Rue de Monceau,<br>75008 Paris, France | <b>Pour plus d'informations<br/>Veuillez contacter<br/>l'initiateur du PRIIP :</b> | Téléphone : +33 1 83 79 04 98<br>Email : <a href="mailto:contact@monceau-am.com">contact@monceau-am.com</a><br>Site : <a href="http://www.monceau-am.com">www.monceau-am.com</a> |

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de MONCEAU ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

MONCEAU ASSET MANAGEMENT est agréée par la France sous le n° GP-14000019 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du Document d'Informations Clés : **08/01/2025**.

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

Monceau Multi Gestion Finance Verte est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français sous la forme d'un Fonds Commun de Placement.

### DURÉE

Le Fonds a été créé le 23 décembre 2021 pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés internationaux en investissant de façon active et discrétionnaire principalement dans des actions de sociétés dont les initiatives ou les solutions contribuent directement ou indirectement à la réduction des impacts du changement climatique, ou dans des actions de sociétés dont une partie de l'activité concerne les évolutions et développements liés à la thématique de la transition énergétique et climatique, tel que décrit plus bas. L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Le Compartiment n'est pas indiciel, il pourra toutefois être fait référence à l'indice STOXX Global 1800 (SXW1R) à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Compartiment ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie de gestion du Compartiment suit une double démarche :

- sélection de valeurs sur la base de critères extra-financiers dans l'objectif d'identifier l'implication des entreprises en faveur de la transition énergétique et écologique pour le climat ;
- complétée par une analyse fondamentale s'appuyant sur une étude quantitative fondée sur des ratios financiers.

La stratégie d'investissement du Compartiment respectera la contrainte suivante :

- Les valeurs de type I (entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») représenteront au moins 20% des encours du portefeuille
- Les valeurs de type I ou de type II (entreprises réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») représenteront au total au moins 75% du Fonds ;
- Les encours du portefeuille dits « de diversification », regroupant des valeurs de type III (entreprises réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ») ou d'autres titres de créance et instruments du marché monétaire, peuvent représenter jusqu'à 25%.

Les valeurs de type III figurant dans les encours « de diversification » regroupent 2 catégories de valeurs :

- Des actions de sociétés qui ne répondent à aucune contrainte de pourcentage de chiffre d'affaires lié à des « éco-activités », tout en étant sélectionnées dans le même univers de valeurs potentiellement investissable qui font l'objet d'une notation interne. Les entreprises pourront par exemple présenter un profil carbone bas, sans pour autant exercer une des huit « éco-activités » éligibles, ou présenter une bonne note d'implication dans la transition énergétique et écologique, mais moins de 10% du chiffre d'affaires issu d'une des huit « éco-activités » ;
- Les titres de créance et instruments du marché monétaire, pour lesquels aucune contrainte de chiffre d'affaires ne sera appliqué aux émetteurs.

Huit catégories d'activités entrent dans le champ des « éco-activités » : Énergie, Bâtiment, Économie circulaire, Industrie, Transports propres, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt, Adaptation au changement climatique. Entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique, les activités concourant directement ou indirectement à la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Dans le choix des valeurs, le gérant complètera l'analyse des critères ESG par une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. Les étapes d'identification des valeurs potentiellement investissables entrant dans le type I et II sont résumées ci-après :

1. Un premier filtre est établi à partir de données extra-financières, ayant comme objectif l'exclusion des valeurs impliquées dans la production d'énergie nucléaire, la production d'énergies fossiles, les armes à sous-munitions ou les mines antipersonnel, ou objet de controverse très sévère Environnement ou ESG.
2. Les valeurs ainsi filtrées font ensuite l'objet de trois notations internes :
  - Une note d'implication dans la transition énergétique.
  - Une note de profil carbone.

Ces deux notations sont calculées à partir de données quantitatives et qualitatives extra-financières principalement fournies par MSCI ESG Research. Celles-ci peuvent être complétées ou amendées par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

- Une note d'analyse fondamentale (solidité financière, capitalisation/flottant, liquidité, ...) déterminée à partir de ratios financiers, et de données de marché.

Au cours de cette étape, les valeurs qui ne présenteraient pas un profil qualifiant au regard des critères mis en œuvre sont exclues du champ des valeurs potentiellement investissables. En outre, au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

3. L'estimation de la part du chiffre d'affaires lié aux huit catégories d'activités éligibles est ensuite prise en compte, afin de qualifier la typologie I ou II des valeurs potentiellement investissables.

4. Ensuite, le gestionnaire détermine la composition du portefeuille en sélectionnant des valeurs parmi celles identifiées plus haut, en respectant les contraintes de répartition par « part verte » du portefeuille. Le Compartiment, qui se positionnera sur les marchés mondiaux, est investi à hauteur de 75% minimum en actions et instruments assimilés. Il est exposé :
- à hauteur de 75% minimum en actions internationales, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes capitalisations, sans allocation géographique, ni sectorielle. Le gestionnaire se laisse la possibilité d'être investi majoritairement, voire uniquement, en valeurs françaises.
  - à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles et produits de taux.

Le Compartiment pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. Les émetteurs pourront être publics ou privés. Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé. Le Compartiment pourra investir sur les pays émergents à hauteur de 40% de l'actif et sur des titres jugés spéculatifs (ou jugés équivalent) par la société de gestion, à hauteur de 25% de l'actif net. La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse du risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Le Compartiment pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier. Le risque de change, qui représente 100% maximum de l'actif net, peut être couvert en tout ou partie notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

## INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent une valorisation de leur capital, via un véhicule investi en actions et sont prêts à assumer les risques découlant d'une telle exposition. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

## DEPOSITAIRE

CACEIS BANK

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [contact@monceau-am.com](mailto:contact@monceau-am.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com).

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré à Paris et à New York, non férié en France. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de valorisation avant 11h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative (VL) calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J).

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Dans le cas où le produit est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle dans laquelle ce produit est commercialisé, le rendement peut varier selon les fluctuations monétaires. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque élevé. Le Fonds présente un niveau de risques élevé en raison de son investissement en actions à hauteur de 60% minimum de l'actif net.

### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

**Risque de durabilité** : fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

### SCENARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans  
Investissement : 10 000 €

| Scénarios                     |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans * |   |
|-------------------------------|---|---------------------------|------------------------------|---|
| <b>Scénario minimum</b>       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                              |   |
| <b>Scénario de tension</b>    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 1 790 €                   | 1 710 €                      | * Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Si le scénario de tension est plus favorable que le scénario défavorable, alors le Rendement annuel moyen du scénario de tension correspond au scénario défavorable. |
|                               | Rendement annuel moyen  | -82,10 %                  | -29,78 %                     |   |
| <b>Scénario défavorable</b>   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 6 670 €                   | 5 020 €                      | * Le scénario défavorable est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 31/12/2021 au 31/12/2024  |
|                               | Rendement annuel moyen  | -33,30 %                  | -12,87 %                     |   |
| <b>Scénario intermédiaire</b> | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 9 520 €                   | 10 650 €                     | * Le scénario modéré est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 30/06/2017 au 30/06/2022   |
|                               | Rendement annuel moyen  | -4,77 %                   | 1,27 %                       |   |
| <b>Scénario favorable</b>     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 13 630 €                  | 15 290 €                     | * Le scénario favorable est calculé sur la base de l'historique réalisé de l'OPC du 31/10/2016 au 29/10/2021  |
|                               | Rendement annuel moyen  | 36,27 %                   | 8,87 %                       |   |

## QUE SE PASSE T'IL SI L'INITIATEUR DU PRIIP N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Monceau Asset Management SAS est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Monceau Asset Management SAS doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres et dans ce cadre, les actifs du Fonds sont détenus par une société distincte, un dépositaire, de sorte que la capacité du Fonds à procéder au versement ne soit pas affectée par l'insolvabilité de Monceau Asset Management SAS. Votre perte ne sera pas couverte par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

| Investissement : 10 000 € |                           |                            |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| Coûts totaux              | 587,2 €                   | 1 479,74 €                 |
| Réduction du rendement *  | 5,95 %                    | 2,82 %                     |

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,09 % avant déduction des coûts et de 1,27 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée selon les différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | Les coûts d'entrée représentent le montant maximum pouvant être payés lors de la souscription. 4,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.  | Jusqu'à 400 €             |
| Coûts de sortie   | Les coûts de sortie représentent le montant maximum pouvant être payés lors du rachat. 0,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.  | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts récurrents (prélevés chaque année)                          |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au produit qui lui fournissent des services. 1,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 172,8 €                   |
| Coûts de transaction  | 0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.  | 14,4 €                    |
| Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions               |   |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | Néant                     |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE MINIMALE REQUISE : 5 ans

Cette durée de détention recommandée est un minimum qui tient compte des caractéristiques du produit choisi. Elle peut être plus longue au regard de votre situation patrimoniale et de votre choix d'investissement.

Vous pouvez faire un rachat partiel ou total à tout moment. Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut avoir une conséquence sur les performances attendues de votre investissement. Vous pouvez retrouver le détail des éventuels frais et pénalités appliqués en cas de désinvestissement dans la section : « Que va me coûter cet investissement ? ».

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour de valorisation et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J).

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute précision ou réclamation, veuillez contacter MONCEAU ASSET MANAGEMENT SAS, situé au 65, Rue de Monceau, 75008 Paris, France. Vous pouvez également adresser une réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@monceau-am.com](mailto:contact@monceau-am.com)

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

De plus amples informations sur le Fonds, telles que le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles en français et peuvent être demandées gratuitement à tout moment auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT situé au 65 Rue de Monceau, 75008 Paris, France, ou l'adresse suivante : [contact@monceau-am.com](mailto:contact@monceau-am.com).

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Fonds dispose de moins de cinq années civiles complètes, sont disponibles sur demande auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT situé au 65 Rue de Monceau, 75008 Paris, France, ou l'adresse suivante : [contact@monceau-am.com](mailto:contact@monceau-am.com).

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCP.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de l'action

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois : [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com)

Informations relatives à la finance durable : [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com)